

Demande d'allègement de formation d'animateur de la Fédération Française de Randonnée Pédestre

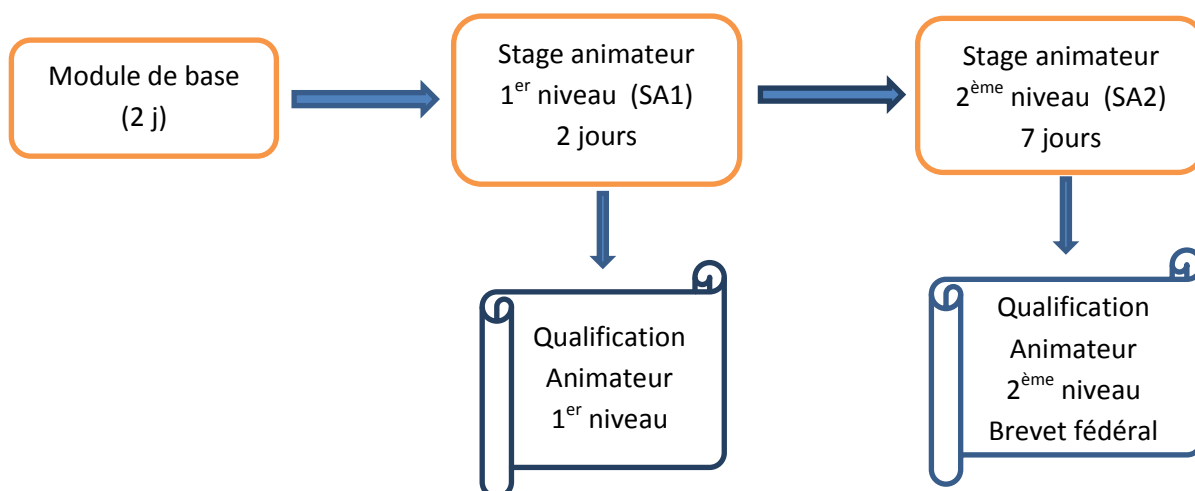
Positionnement par validation des acquis ou équivalence de diplôme

Nombreux sont ceux qui ont déjà développé des compétences en matière d'encadrement de randonnée pédestre, que ce soit à la suite de leur expérience professionnelle, associative ou de formations suivies auprès d'autres organismes.

Pour répondre à leurs attentes, la FFRandonnée a mis sur pied la **demande d'allègement de formation d'animateur**. Elle s'adresse à tous les animateurs licenciés qui veulent faire reconnaître les acquis de leur expérience professionnelle ou bénévole, et à ceux, nombreux, qui sollicitent des équivalences de diplômes.

Rappel du cursus de formation de l'animateur de randonnée FFRANDONNÉE

Le début du cursus de formation de l'animateur de randonnée pédestre se présente ainsi :



Le dispositif d'allègement de formation permet de dispenser un candidat de tout ou partie de cette formation.

Le dossier

Le candidat fait sa demande sur un dossier (4 pages) dans lequel il indique ses coordonnées, décrit son expérience dans l'encadrement de randonnées, précise ses motivations et fait apparaître l'avis de son président s'il est en association. Doivent également être communiqués tous les justificatifs nécessaires (copie de licence ou Randocarte® en cours, attestation PSC1, copie des diplômes avec référentiel de compétences et/ou programme de formation).

Les pré-requis et les pré-acquis du candidat sont vérifiés par un jury composé de formateurs certifiés de la commission régionale de formation.

Après l'étude du dossier, 3 cas de figure sont possibles :

1. Refus d'allègement car le jury estime que le candidat ne possède pas les compétences d'un animateur 1^{er} ou 2^{ème} niveau.
2. Convocation à un entretien de positionnement pour poursuivre l'évaluation des compétences du candidat.
3. Délivrance directe du diplôme visé

L'entretien

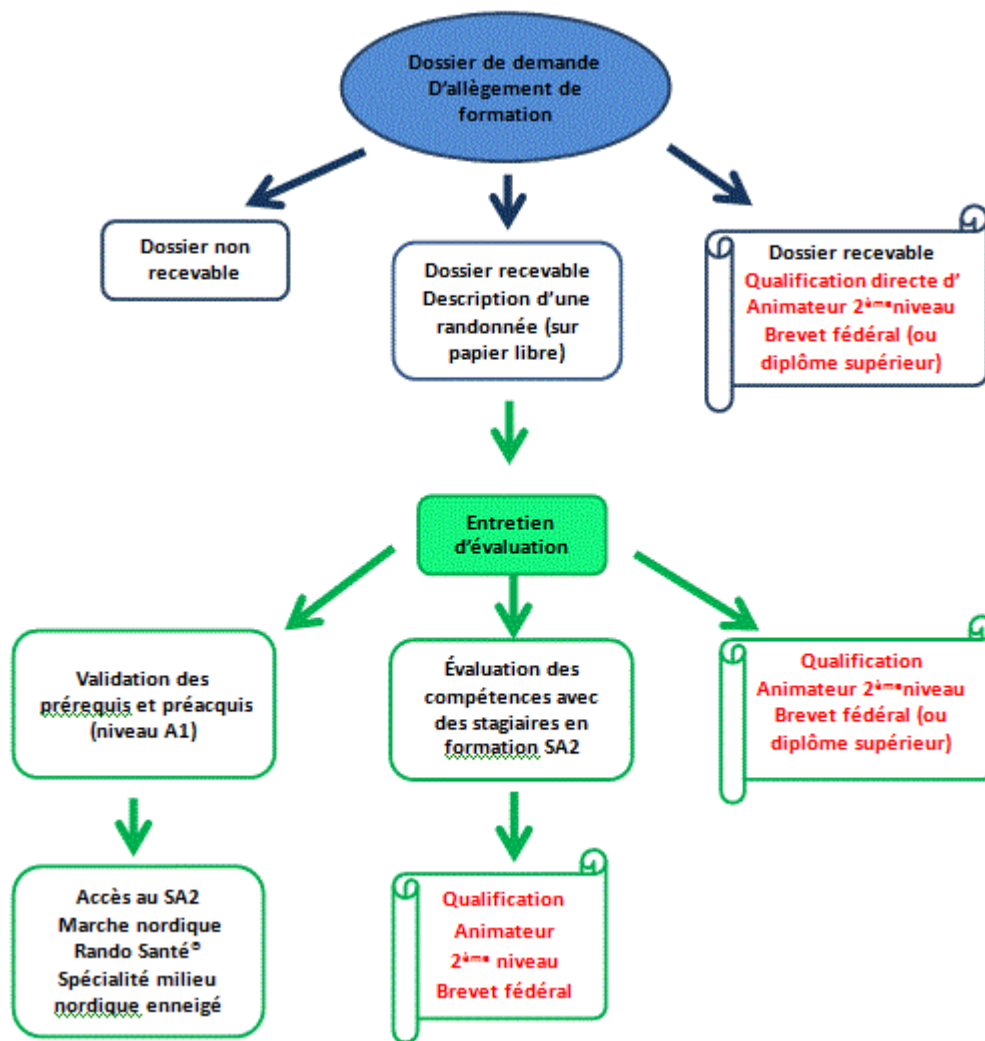
Si le dossier est jugé admissible, mais que le jury a besoin d'approfondir sa connaissance du candidat, celui-ci est invité à un entretien de positionnement d'une heure. Avant l'entretien, il doit remettre un document de préparation (descriptif de randonnée) au jury. Cet entretien structuré par un guide, s'appuie sur la randonnée décrite par le candidat et porte sur les connaissances et les compétences nécessaires pour préparer et encadrer / animer une randonnée pédestre. Le candidat doit démontrer au jury qu'il possède les savoirs et savoir-faire recensés dans le référentiel de compétences de l'animateur.

À l'issue de l'entretien, 3 cas de figure sont possibles :

1. Validation des pré-requis et des pré-acquis de l'animateur de 1^{er} niveau. Le candidat est dispensé du module de base et du SA1. Il peut avoir accès aux stages qui exigent le SA1 comme pré requis (SA2, Animateur Marche Nordique en formule 3 jours, Animateur Rando Santé®, Spécialité Milieu Nordique Enneigé)
Attention : Il obtiendra la qualification d'animateur 1^{er} niveau s'il participe à l'une de ces formations.
2. Validation des pré-requis et des pré-acquis de l'animateur de 2^{ème} niveau. Le candidat est dispensé du module de base, du SA1 et du SA2. Pour obtenir la qualification brevet fédéral, il est invité à confirmer ses compétences d'animateur 2^{ème} niveau en participant à la partie finale d'un SA2 (2 jours d'évaluation) avec des stagiaires ayant suivi l'intégralité du SA2.

3. Le candidat obtient le brevet fédéral à l'issue de l'entretien (ou un diplôme supérieur, exemple Animateur Montagne).

✚ Schéma général d'une demande d'allègement de formation d'animateur :



✚ Procédure :

Les candidats à un allègement de formation d'animateur doivent s'adresser au siège de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, contact formation@ffrandonnee.fr

Le dossier sera envoyé aux candidats par le service formation du siège. Après enregistrement, le dossier retourné par le candidat, sera confié à un jury régional de positionnement qui étudiera la situation et l'expérience du demandeur.

Attention : Il n'existe pas à ce jour, un jury DAFA dans chaque région de France, et il se peut que les dossiers de certains candidats soient traités par d'autres comités

régionaux. Autant que faire se peut, nous serons attentifs au meilleur compromis déplacement / durée de la procédure (de 1 à 6 mois).

En fin de procédure, la décision d'allègement de formation ou le diplôme obtenu seront délivrés par le service formation du national.

Coût de la demande d'allègement de formation d'animateur

Le coût d'une demande d'allègement de formation est de 100 € pour enregistrement et étude du dossier (à l'ordre de la FFRandonnée) et de 100 € pour le comité régional organisateur de l'entretien d'évaluation (à l'ordre du comité régional), si besoin.

NB : Les frais d'hébergement pour l'évaluation des compétences afin d'obtenir la qualification animateur 2^{ème} niveau BF sont à la charge du candidat, ainsi que toutes les formations suivies après l'acceptation de l'allègement de formation.

Cas particulier des demandes d'équivalence pour les diplômes d'animateur de Marche Nordique et d'animateur de randonnée en montagne de la FFME

Une procédure spéciale, plus simple et rapide, est prévue pour les personnes formées à l'encadrement de la Marche Nordique par des organismes reconnus, et les animateurs de randonnée en montagne de la Fédération Française de Montagne et Escalade FFME, qui souhaitent une reconnaissance de leur qualification par la FFRandonnée.

La demande est à produire sur la base d'un dossier DAFA spécifique MN ou Montagne. L'étude du dossier est réalisée par le National et le coût est de 50 €.

Plus d'informations : écrire à formation@ffrandonnee.fr

FFRandonnée Janvier 2015